



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE CHAUFFE-EAU AU GAZ (J7)

Version du 25/08/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris sur la ou les factures.

- La fourniture, la main-d'œuvre et le placement relatifs à la pose du chauffe-eau instantané au gaz, en ce compris, le cas échéant : le démontage et l'évacuation de l'ancienne installation; la plaque de montage éventuelle ou la structure de support ; les accessoires de raccordement si ces derniers sont spécifiques au chauffe-eau; leur raccord à l'extérieur tant pour la prise d'air frais que pour l'évacuation des gaz brûlés munis d'un dispositif anti-refoulement _____ , ___ €
- Les frais de contrôle des installations de gaz par un organisme agréé si votre installateur n'est pas labellisé CERGA _____ , ___ €

2. Renseignements techniques

Chauffe-eau :

- Nombre de nouveaux chauffe-eaux installés :
- Marque et modèle :
- Puissance nominale installée : ___ , ___ kW
- Classe énergétique de la nouvelle installation :
- S'agit-il d'un équipement distinct de la chaudière ? Oui Non

- Y-a-t-il un ballon d'accumulation d'eau chaude ? Oui Non

La nouvelle installation alimente :

- Une unité d'habitation
- Plusieurs unités d'habitation

3. Déclaration de l'entrepreneur·e

- Atteste que l'appareil ne dispose pas de veilleuse, intègre une modulation de puissance et est étanche
- Le cas échéant, numéro d'habilitation Cerga : _____

4. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le __ / __ / _____

À

Signature et cachet